

L'an deux mil dix-neuf, le lundi **15 avril**, à 20h45, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 8 avril, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard MATEILLE, Maire**.

Présents : Mmes BERRON, FORTINON, LENOIR, NICHILLO, LLADO, MM. MATEILLE, GILLÉ, DALIER, BLOT, DEPUYDT, ROUMAZEILLES, LEGRAND, BOUCHE, PERNIN, MOREL

Pouvoirs : Mme ALBERTIN-LEGUAY à Mme LENOIR, M. CABALLERO à M. DEPUYDT, M. TOMAS à M. DALIER

Absents excusés : Mmes DEJOUA, FEUILLARD, PETTENO, GUERSTEIN

Secrétaire de séance : Mme NICHILLO

Le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20h45.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame NICHILLO a été désignée avec la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire appelle les conseillers à formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu du Conseil municipal du 22 mars 2019.

M. Morel indique qu'il souhaiterait qu'à l'avenir, les noms des votants « contre » et des abstentions soient mentionnés clairement dans les rapports.

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 mars est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour et précise que les deux premiers points seront intervertis, puisqu'il convient de voter en premier lieu le compte de gestion puis le compte administratif.

01 – Adoption du compte de gestion 2018

M. le Maire laisse la parole à M. Gillé afin qu'il présente le compte de gestion de l'exercice 2018. Ce dernier fait état de la parfaite conformité entre le compte de gestion établi par le receveur avec le compte administratif de la commune. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer sur le document.

M. le Receveur municipal, présent dans l'assemblée, confirme l'égalité de valeur entre le compte de gestion et le compte administratif.

M. le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le compte de gestion de Monsieur le Receveur pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

(à l'unanimité)

02 – Adoption du compte administratif 2018

M. le Maire donne la parole à M. Gillé, qui rappelle que ce point a été abordé en commission finances.

Il présente les grandes masses de l'exercice 2018. Tout d'abord, en fonctionnement : le résultat est excédentaire, ce qui démontre une bonne maîtrise des dépenses. Le schéma se répète sur la section d'investissement, puisque le résultat est lui aussi excédentaire si l'on ne tient pas compte du report de l'année n-1. L'excédent reporté s'élève à 1 065 529,46 € pour 2018.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	533 099,78	1 765 821,80
Recettes	658 845,24	2 329 517,23
Résultat de clôture	125 745,46	563 695,43
Résultats antérieurs reportés	- 140 941,42	1 003 505,99
Résultat comptable cumulé	- 15 195,96	1 567 201,42
Restes à réaliser (Dep.)	- 513 476,00	
Restes à réaliser (Rec.)	27 000	
Excédent à reporter		1 065 529,46

M. le Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, quitte la salle avant de procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte le compte administratif de l'exercice 2018.

M. Maximilien intervient après ce vote pour dresser un bilan de l'année écoulée. Il précise que la commune de Podensac évolue dans un contexte plutôt favorable, puisque sa capacité d'autofinancement est bonne. L'autofinancement rapporté par habitant s'élève à 108€, contre 31 € en moyenne. L'encours de la dette, quant à lui, est de 389 € par habitant, contre 701 € en moyenne, Cela signifie que si la commune devait rembourser la dette, elle mettrait environ 2 ans à le faire, contre 7 ans en moyenne.

(15 votes pour et 2 abstentions : M. PERNIN et M. MOREL)

03 – Affectation du résultat 2018

M. Gillé présente l'affectation du résultat de l'exercice 2018, en effectuant un rappel des chiffres :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
<i>Rappel : Recettes</i>	2 329 517,23 €	658 845,24 €
<i>Dépenses</i>	1 765 821,80 €	533 099,78 €
A. Résultat de l'exercice	563 695,43 €	125 745,46 €
B. Report N-1	1 003 505,99 €	- 140 941,42 €
C. Résultat cumulé (A+B)	1 567 201,42 €	- 15 195,96 € <i>(à reporter au R001 si excédent, et au D001 si déficit)</i>
D. Restes à réaliser en dépenses	-	- 513 476,00 €
E. Restes à réaliser en recettes	-	27 000,00 €
F. Total par section (C-D+E)	1 567 201,42 €	- 501 671,96 € <i>(à reporter au R1068 si négatif)</i>
G. Résultat excédentaire (R002) en couverture des besoins de financement de l'investissement Ou Résultat déficitaire (D002) reporté à la section de fonctionnement	1 065 529,46 € <i>(à reporter au R002 si excédent, au D002 si déficit)</i>	

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (1 567 201,42 €) couvre la totalité du besoin réel de financement de la section investissement (501 671,96 €).

M. le Receveur confirme ces éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de procéder à l'affectation du résultat 2018 de la section de fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 1 065 529,46 €	D001 : solde d'exécution N-1 15 195,96 €	R 001 : solde d'exécution N-1 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 501 671,96 €

(16 votes pour et 2 abstentions : M. PERNIN et M.MOREL)

04 - Vote des taux des taxes locales pour 2019

M. Gillé rappelle qu'il est essentiel de voter le taux des taxes locales avant d'adopter le budget de l'année à venir. Il présente les taux proposés pour 2019.

Monsieur le Maire indique que le souhait a été de ne pas augmenter les taux cette année. Les recettes s'élèveraient à 1 058 710 €, ce qui serait suffisant pour équilibrer le budget de fonctionnement.

	Taux 2018	Augmentation	Taux 2019	Bases	Produit
TH	14,30	0 %	14,30	2 986 000	426 998
FB	21,11	0 %	21,11	2 857 000	603 113
FNB	55,64	0 %	55,64	51 400	28 599
				TOTAL	1 058 710

M. Pernin intervient et indique que c'est la première fois depuis qu'il est élu que les taxes locales n'augmentent pas, et trouve surprenant que ce choix soit fait à 1 an des élections. Il avait déjà fait cette proposition les années passées sans que cela ne soit suivi. Il estime que la hausse des taxes n'a pas profité aux administrés en terme d'investissement pour eux, et que les réserves financières de la commune ne nécessitaient pas d'augmenter les taux auparavant.

Monsieur le Maire lui signale que les réserves de la commune ne sont pas incommensurables, et qu'elles permettent de faire face aux premières dépenses de l'année en attendant le vote du budget.

M. Gillé complète ces propos en ajoutant que la maîtrise du budget de fonctionnement est importante, que les ratios sont bons et qu'il faut persévérer dans cette maîtrise de la capacité financière. Il rappelle également que les taux d'imposition à Podensac se situent plutôt dans une moyenne basse.

M. Pernin confirme, précise qu'il ne critique pas la gestion, mais pense que cette stagnation des taux aurait pu être faite avant.

M. Morel souhaiterait savoir pourquoi les taux ont augmenté en 2018 et pas en 2019, alors que le raisonnement sur les deux années était le même. M. Gillé lui répond qu'en effet, les bases ont augmenté en 2018 et en 2019, mais que la hausse a été beaucoup plus modérée en 2019.

M. Roumazeilles tient à préciser que cette année, Podensac ne souhaite pas augmenter le taux de la taxe d'habitation, contrairement à d'autres communes.

Après ce débat, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de fixer les taux comme indiqué dans le tableau ci-dessus, sans augmentation par rapport à 2018.

(16 votes pour et 2 votes contre : M. PERNIN et M. MOREL)

05 – Adoption du budget primitif 2019

Monsieur le Maire et M. Gillé présentent le budget 2019. Ils rappellent que la section de fonctionnement est maîtrisée, ce qui permet d'aborder l'année 2019 avec sérénité.

En ce qui concerne la section d'investissement, de grosses dépenses sont inscrites pour l'année à venir, réparties majoritairement sur quatre grands projets : le déplacement de l'accueil de la mairie dans l'ancien dojo sur la place Gambetta, la réhabilitation du pavillon Chavat, la voirie, et notamment l'achat d'une balayeuse, et enfin les travaux de restauration du parc Chavat.

Monsieur le Maire rappelle que ces projets sont subventionnés par le Département pour la balayeuse, par l'Etat pour l'accueil avancé et le pavillon, et par l'Etat, la Région et le Département pour la restauration du parc. Il précise aussi que les recettes inscrites au budget, tant sur la section fonctionnement que sur l'investissement, sont des crédits assurés puisque les documents officiels d'attribution sont parvenus en mairie.

M. Roumazeilles s'interroge sur la raison d'une inscription de l'attribution de compensation en baisse par rapport à 2018. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une inscription prévisionnelle et prudente.

M. Gillé passe à la présentation des montants des sections du budget :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	2 270 803 €	2 270 803 €
Fonctionnement	3 102 683 €	3 102 683 €
TOTAL	5 373 486 €	5 373 486 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2019.

(16 votes pour et 2 abstentions : M. PERNIN et M. MOREL)

06 – Convention d'adhésion au service de remplacement et de renfort du Centre de Gestion

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Gironde a mis en place un service de remplacement et de renfort depuis 2014 uniquement pour la filière administrative (et à titre expérimental sur la filière technique).

Depuis le 13 février 2019, ce service est en capacité de prendre en charge des demandes pour toutes les filières de la fonction publique territoriale à l'exception des filières sécurité, pour les profils A, B, C et propose un portage administratif et salarial de contrat ayant pour principe que la collectivité connaît l'agent qu'elle souhaite embaucher.

Il est proposé de signer une convention-cadre d'adhésion au service (adhésion gratuite) puis une facturation au forfait horaire à l'heure réellement travaillée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, et autorise le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune.

(à l'unanimité)

07 – Décision d'aliénation du chemin rural n°8 dit des Tuilières

Monsieur le Maire débute ce point en situant précisément le chemin concerné. Il indique qu'une enquête publique a été lancée, et que la commissaire enquêtrice a émis un avis favorable à cette demande. Il rappelle que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public compte tenu de la disparition de son tracé, de son absorption par les propriétés riveraines et que celui-ci n'est inclus dans aucun itinéraire piétonnier. Il convient donc de poursuivre la procédure d'aliénation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'aliénation du chemin rural n°8 dit des Tuilières, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'aliénation de ce chemin et à la mise en œuvre de la présente délibération.

(à l'unanimité)

08 – Attribution des subventions aux associations

Comme chaque année, il est proposé d'attribuer une subvention aux forces vives de la commune. Cette année, le choix a été fait d'augmenter le montant de ces subventions du taux de l'inflation.

Avant de procéder au vote, M. Legrand et Mme Lenoir, parties prenantes dans des bureaux d'associations, quittent la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Adorables petits cailloux	178 €
Amicale Laïque Podensacaise	5 322 €
Anciens combattants ACPG-CATM	465 €
Art et culture	827 €
Au rendez-vous des chasseurs	260 €
Club du 3 ^{ème} âge – joie et rencontre	4 510 €
Comité de jumelage	3 563 €
Football Club des Graves	15 294 €
Histoire, fontaines et vieilles pierres	2 905 €
Judo club podensacais	2 510 €
Les amis de la chasse	261 €
Pétanque podensacaise	978 €
Podens'scrabble	255 €
Podensac économique	865 €

Sport et culture – Tennis de table	1 696 €
Tennis Club podensacais	3 875 €
Association coopérative scolaire élémentaire	3 500 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Cadillac	547 €
Association ADDAH	123 €
Croix rouge française	681 €
Prévention routière	110 €
Secours catholique podensacais	189 €
Secours populaire français	189 €
Société Protectrice des Animaux	1 281€
L'école du chat libre	200 €

(à l'unanimité)

Informations diverses :

- Repas à 1€ : c'est un point d'actualité récent, pour lequel Monsieur le Maire n'a pour le moment pas d'informations précises. Cependant, il indique qu'il souhaiterait qu'un groupe de travail se forme au sein du Conseil municipal afin d'étudier le dossier et voir si une mise en place du dispositif serait possible.
- Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement : M. Roumazeilles, président du SIEA, indique qu'un nouveau fermier a été retenu dans le cadre de la consultation lancée à cet effet. Il s'agit d'AGUR, qui interviendra en lieu et place de la SAUR pour une durée de 10 ans. Des permanences seront mises en place à Podensac. Il informe également que le prix de l'eau devrait diminuer pour 95 % des abonnés.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 21h45.